



Ville d'Orchies

Ouverture du service

Du lundi au vendredi de 8h-12h/13h-17h

Samedi de 8h-12h

Tél : 03.20.64.68.55 ou 03.20.64.68.56

E-mail : cdondaine@ville-orchies.fr ou akaczka@ville-orchies.fr

Conclusion des Pactes Civils De Solidarité

L'enregistrement des PACS s'effectue sur rendez-vous le mercredi matin

Listes des pièces justificatives nécessaires

- ✚ **Convention de PACS** (CERFA n°15726*02 ou convention personnalisée)
- ✚ **Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité** (CERFA n°15725*02)
- ✚ **Pièces d'identité en cours de validité** (carte nationale d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique
- ✚ **Acte de naissance** de moins de 3 mois pour le partenaire français et de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger

Lorsque l'un des partenaires a été antérieurement marié (divorce ou décès du conjoint), le livret de famille sera nécessaire. Pour le décès du conjoint, il faudra produire une copie intégrale de l'acte de décès de l'ex-époux ou un extrait avec indication de la filiation de l'acte de naissance du défunt.

| Pour le ou les partenaires sous curatelle ou sous tutelle | Pour le ou les partenaires étrangers |
|---|--|
| <p>Le partenaire sous curatelle doit être assisté de son curateur pour signer la convention de PACS. Sa présence en mairie n'est pas nécessaire pour effectuer la déclaration conjointe de conclusion de PACS.</p> <p>Le partenaire sous tutelle doit avoir l'autorisation d'un juge ou du conseil de famille et être accompagné de son tuteur lors de la signature de la convention. La présence du tuteur n'est pas obligatoire lors de la déclaration conjointe de conclusion de PACS en mairie.</p> | <p>Un certificat de coutume.</p> <p>Un certificat de célibat ou de non-remariage.</p> <p>S'il est né à l'étranger, un certificat de non-PACS délivré par le Service central d'état civil de Nantes.</p> <p>S'il est né à l'étranger et vit en France depuis plus d'un an, une attestation de non-inscription au répertoire civil annexe délivrée par le Service central d'état civil de Nantes</p> |

Le dépôt du dossier devra s'effectuer au plus tard 15 jours avant l'enregistrement du PACS.

Pour toutes questions relatives aux clauses de la convention, merci de vous rapprocher d'un notaire, d'un avocat, d'une maison de la justice et du droit (Tourcoing, Roubaix, Jeumont) ou de la maison de l'avocat à Douai (70 Rue Merlin de Douai)

